



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 27 mars 2023 – 18H30

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la maison des associations en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Philippe VICHARD Maire et sur sa convocation.

Étaient présents : les Conseillers Municipaux en exercice :

Aliette BALSALOBRE	Muriel MATIFAS
Bernadette BEUVRIER	Rolande OUDAILLE
Jean-Guy BRUYER	Stéphane PAPIN
Stéphane CHAPEROT	Alexandre POLLION
Elisabeth DARDARD	Oliver STRUBBE
Corinne GAUTIER	Christian VERSCHEURE
Céline GRENIER	Jean-Philippe VICHARD
Tommy LEFEBVRE	
Corinne LUCO	
Myriam MARTEL	

À l'exception de :

M. Nicolas SOISSON ayant donné procuration à M. Jean Guy BRUYER

M. Rémy COUSYN ayant donné procuration à Mme Bernadette BEUVRIER

M. Serge MEYZEAUD ayant donné procuration à M. Jean Philippe VICHARD

Mme Angélique GIL absente non excusée.

M. Cédric CHERFILS absent non excusé.

M. Marc DOYER absent non excusé.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 17

Nombre de Conseillers votants : 20

Date de convocation : 20/03/2023

Date d'affichage : 20/03/2023

A été élue secrétaire de séance : Mme Corinne GAUTIER

La séance est ouverte à 18h30

La séance est levée à 20h15

Vote des subventions aux associations et occe : 2023-17

Considérant l'importance de maintenir un tissu associatif dynamique, Mme Muriel Matifas Maire-adjointe chargée des associations propose, après avis de la commission des finances, au titre de l'exercice budgétaire 2023, les subventions et participations aux associations suivantes, à savoir :

Fil en Aiguille	400 €
Amicale des jeunes sapeurs-pompiers	250 €
Comité des fêtes	8 000 €
FCLC	6 000 €
Pétanque Club CCC	750 €
Coopérative scolaire CANNETECOURT	1 530 €
Coopérative scolaire ODG	930 €
Total des subventions versées	17 860 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **par 19 voix pour et 1 abstention (Mme Céline GRENIER)**,

APPROUVE le versement des subventions aux associations récapitulé par le tableau ci-dessus.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget chapitre 65.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Le Maire,
Jean-Philippe VICHARD

27 mars 2023

